

BUREAU DE LA CLE

Date : 30 juin 2020
Heure de début : 14h

Le 30 juin 2020, les membres du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 14 heures dans les locaux de Nantes Métropole.

Une partie des membres participaient à la réunion en visioconférence.

Le bureau de la CLE est composé du :

- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (8 représentants) ;
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (4 représentants) ;
- Collèges des représentants de l'État et des Établissements publics (4 représentants).

Membres présents		Autres acteurs présents	
Noms Prénoms	Structure	Noms Prénoms	Structure
COUTURIER Christian – Président de la CLE	Nantes Métropole	BELLUC Cédric	GIP Loire Estuaire
HERVOCHON Freddy	Conseil départemental de Loire-Atlantique	CERISIER Sylvain	GIP Loire Estuaire
PROVOST Eric	CARENE	LE GUEN Lucie*	DDTM 44
BELLEIL Jean-Pierre*	Communauté de communes du Pays d'Ancenis	ROHART Caroline	SYLOA, animatrice du SAGE
D'ANTHENAISE François	Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique	VAILLANT Justine	SYLOA, animatrice du SAGE
ORSAT Annabelle	Association des Industriels Loire Estuaire	JIMENEZ Rose-Marie	SYLOA
DE COL Nello	UFC Que Choisir	RENOU Stéphane	SYLOA
MAILFERT Guillaume	DREAL des Pays de la Loire	FOURRIER Roxane*	SYLOA
SAINTE Pauline*	MISEN 44		
PONTHIEUX Hervé	Agence de l'eau Loire-Bretagne		

**en visioconférence*

Absents ou excusés :	
Noms Prénoms	Structure
PERRION Maurice	Conseil régional des Pays de la Loire
TRAMIER Claire	Conseil départemental de Loire-Atlantique
MARTIN Nicolas	Nantes Métropole
BRIERE Chantal	CAP Atlantique
MAYOL Michel	SEPNB Bretagne Vivante
TRULLA Lucie	Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire

Remarques :

- Freddy HERVOCHON, Cédric BELLUC et Sylvain CERISIER quittent la séance à 15h,
- Pauline SAINTE et Lucie LE GUEN quittent la visioconférence à 16h.



Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 19 mai 2020
2. Présentation de l'actualisation du modèle hydrosédimentaire (GIP Loire Estuaire)
3. Avancement des travaux de l'équipe d'animation du SAGE (SYLOA)
 - Stratégie de communication du SAGE révisé
 - Evaluation du SAGE révisé : élaboration du tableau de bord
4. Dossiers d'autorisation environnementale (SYLOA)
 - Projet de curage pluriannuel dans les marais de Goulaine
 - Projet de travaux de dragage d'entretien du port de Piriac-sur-Mer
5. Questions diverses
 - Concertation sur les évolutions de zonages de gestion quantitative – SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027
 - Phasage des contributions de la CLE lors de l'élaboration des contrats territoriaux Eau
 - Rédaction du SAGE : phase 3 d'accompagnement aux consultations
6. Questions diverses

Ouverture de la séance

M. COUTURIER ouvre la séance et propose d'échanger, dans un premier temps, sur le compte-rendu du bureau de la CLE du 19 mai 2020.

1. Validation du compte rendu du bureau de la CLE du 19 mai 2020

En l'absence de remarque, le compte-rendu du bureau de la CLE du 19 mai 2020 est approuvé.

2. Présentation de l'actualisation du modèle hydrosédimentaire

M. CERISIER du GIP Loire Estuaire (LE) présente l'actualisation du modèle hydrosédimentaire de l'estuaire de la Loire.

Diapositive 17

M. HERVOCHON remercie M. COUTURIER pour l'inscription du point à l'ordre du jour. Il précise que l'actualisation du modèle constitue un projet fondamental pour l'estuaire, et rappelle que le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN) doit en disposer pour le renouvellement de son autorisation de dragage, programmé en 2023. Il propose de profiter de cette opportunité pour procéder à une actualisation du modèle en s'appuyant sur des données nouvelles et les derniers scénarii du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), et de développer un module supplémentaire dédiée à la qualité des eaux (nécessaire au GPMNSN). Cette actualisation est l'occasion de recenser et répondre aux besoins des membres du GIP LE, permettant ainsi de disposer d'un outil mutualisé. M. HERVOCHON fait part de la rédaction en cours du cahier des charges, en s'appuyant notamment sur les échanges avec Artelia et les membres du GIP LE. Il rappelle les contraintes calendaires, à savoir un positionnement des membres du GIP LE à l'Assemblée générale du 8 juillet dédiée à l'actualisation du modèle. Il mentionne que cette décision sera prise en décalage avec le calendrier décisionnel des partenaires financiers que sont l'Agence de l'eau et l'Europe (Feder). M. HERVOCHON se rapprochera des partenaires financiers après la réunion du bureau de la CLE pour en échanger. Il indique que le GIP LE sera en mesure d'assurer la dépense, le cas échéant, en l'absence de soutiens financiers, et avec l'apport du GPMNSN. Il poursuit en sollicitant les attentes du SYLOA pour l'actualisation de ce modèle, en réponses aux dispositions du SAGE révisé. Il indique que cette actualisation pourrait notamment permettre de développer un module sur la qualité des eaux pour bâtir le plan d'actions du SAGE au niveau de l'estuaire.



M. COUTURIER confirme l'intérêt de la CLE de disposer d'éléments de connaissance sur l'estuaire, en écho avec le SAGE révisé. Pour autant, un travail en commun entre le SYLOA, structure porteuse du SAGE, le GIP et les membres de la CLE, s'échelonnant sur plusieurs mois, est à réaliser afin d'identifier les besoins d'actualisation voire de création de nouveau(x) module(s) associé(s) au modèle pour répondre aux dispositions du SAGE révisé. Seules des pistes sont aujourd'hui mises en avant dans les documents.

M. BELLUC fait part du recensement en cours des besoins et des attentes des partenaires pour disposer d'un projet le plus exhaustif possible. Il indique que le modèle peut s'adapter ; il est possible de le faire évoluer d'ici quelques années pour de nouveaux scénarii.

M. HERVOCHON revient sur le comité technique du GIP LE réuni la semaine précédente qui avait pour objectif d'identifier les demandes à formuler à Artelia pour intégrations au cahier des charges. Il indique qu'un module complémentaire qualité des eaux est à intégrer en amont, de manière à pouvoir avancer quand la demande sera affinée. Il précise qu'il appartient au SAGE d'identifier les réponses et les résultats attendus et indique avoir besoin d'un accord ce jour pour l'actualisation du modèle et le développement de ce module.

M. COUTURIER précise que le bureau de la CLE ne formulera pas d'avis ce jour. Il souhaite savoir si Artelia a intégré les dispositions du SAGE révisé et si une analyse est en cours pour que le cahier des charges puisse y répondre.

M. BELLUC indique que le GIP LE est en attente d'un retour de la part d'Artelia sur le sujet. Les éléments seront présentés le 2 juillet en comité technique du GIP LE.

M. COUTURIER complète en indiquant que le SYLOA, en tant que structure porteuse du SAGE, n'est pas en mesure de répondre à la demande et de faire part de ses attentes précises quant à l'actualisation proposée et le développement de modules complémentaires dans les contraintes calendaires imposées par le GIP LE.

Mme ORSAT intervient pour relayer son expérience sur le modèle. Elle indique que plusieurs points sont importants à considérer à ce stade des réflexions : les limites du modèle (attentes, résultats), les mailles du modèle (précision), l'ajout d'un nouveau module qui peut demander un développement important et un recalage du modèle.

M. HERVOCHON souhaite rapidement organiser une rencontre SYLOA/GIP LE/Artelia pour un échange technique et disposer des premiers éléments.

M. CERISIER indique que le GIP LE a identifié des manques sur la qualité de l'eau et des ressources (réseaux en place sur les flux, etc.). Il indique avoir quelques idées de ce que peut apporter le modèle. Pour autant, il précise que ce n'est pas la mission du GIP LE de définir les besoins de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE. Il indique pouvoir apporter une aide sur la définition des besoins du SYLOA.

M. HERVOCHON complète en indiquant que le GIP LE ne peut pas se substituer au SYLOA, structure porteuse du SAGE.

Mme ROHART revient sur son intervention au comité technique du GIP LE le 25 juin. Elle précise que le SYLOA dispose, à ce stade de la procédure, d'un projet de SAGE révisé validé par la CLE en février dernier. Ce document de planification va partir en consultation administrative de 4 mois, puis en consultation dématérialisée du public, avant d'être approuvé par arrêté inter-préfectoral. La mise en œuvre du SAGE est prévue à partir de 2022. La programmation interviendra dans un second temps, après validation d'un projet pour l'estuaire par la CLE. L'équipe d'animation du SAGE n'est pas en mesure de proposer, dans le calendrier imposé par le GPMNSN, et relayé par le GIP LE, un projet pour l'estuaire et d'identifier clairement la commande à passer à Artelia. A ce stade, il n'est pas possible d'être plus précis que ce qui est inscrit dans le SAGE révisé. Un travail de concertation est à mener avec les acteurs du territoire et la CLE pour identifier leurs attentes pour l'estuaire, sur la base des dispositions du SAGE révisé.

M. HERVOCHON précise que les grandes dispositions du SAGE sont à intégrer compte tenu du calendrier. L'opportunité est à saisir et les réponses seront apportées par le SYLOA lorsque cela sera nécessaire.

M. COUTURIER rappelle que le projet pour l'estuaire n'est pas encore construit et qu'il nécessiterait un poste d'animation de la démarche au sein du SYLOA, structure porteuse du SAGE. L'équipe



d'animation en place au SYLOA n'a pas la capacité de répondre à cette commande. Un accompagnement de l'Agence de l'eau est essentiel pour disposer des moyens et des outils pour avancer vers ce projet, inscrit par ailleurs dans le SDAGE Loire-Bretagne.

M. d'ANTHENAISE précise qu'il sera intéressant de disposer d'une meilleure connaissance des flux de phosphore et de nitrates qui arrivent à l'estuaire.

M. HERVOCHON indique que le développement du module qualité des eaux pourra être envisagé ultérieurement quand le SYLOA sera prêt, au travers d'une nouvelle prestation. L'intérêt de l'actualisation proposée est d'être associé à une commande groupée des membres du GIP LE.

M. PONTHEUX précise que des données vont être acquises dans les années à venir. Il s'interroge sur les nécessaires calages du modèle qui seront à renouveler.

Mme ORSAT indique qu'un calage pourra effectivement être réalisé, en s'appuyant sur l'historique et des périodes spécifiques.

M. BELLUC précise que les travaux réalisés seront à intégrer, notamment le projet Oxymore.

M. PONTHEUX rappelle que le projet Oxymore n'a pas débuté, les conclusions n'interviendront donc que dans quelques années.

M. MAILFERT soulève la question de la rédaction du marché, s'appuyant sur des éléments à ce jour non définis. En l'absence de contenus, il s'interroge sur la stratégie du GIP LE et d'éventuelles tranches optionnelles.

M. CERISIER précise que le GIP LE s'assure que la rédaction du marché soit cohérente, y compris pour les points restant à éclaircir. Cela peut se formaliser par des marchés à bon de commande demandant au prestataire de répondre au mieux. Les acquisitions de données essentielles au calage du modèle sont majoritairement connues. Il y a néanmoins une nécessité de mettre à jour et de compléter certains points.

3. Avancement des travaux de l'équipe d'animation du SAGE

Stratégie de communication du SAGE révisé

Mme JIMENEZ présente l'avancement de la stratégie de communication du SAGE révisé.

Diapositive 43

M. COUTURIER complète l'intervention de Mme JIMENEZ en rappelant que le SAGE n'est pas un sujet qui intéresse. Le sujet peut sembler abstrait et n'attire pas le lecteur.

Mme JIMENEZ confirme qu'il est compliqué de mobiliser la presse sur les outils SAGE. Les sujets relatifs à une mauvaise qualité de l'eau et au manque d'eau sont davantage soulevés.

Diapositive 53

M. de COL relaye une observation de M. MAYOL qui fait part de la nécessité d'améliorer la relation avec les médias, ce qui rejoint la faiblesse mise en avant.

M. d'ANTHENAISE indique que la chambre de commerces et d'industries est citée à deux reprises. Il est essentiel que la chambre d'agriculture soit également associée. Il s'agit d'un acteur indispensable qui peut apporter simplification et aide à la mise en œuvre des objectifs du SAGE.

Diapositive 55

M. d'ANTHENAISE relève que certains délais présentés sont relativement courts. Les sujets nécessitent néanmoins un travail de longue haleine, en particulier sur l'enjeu qualité des eaux.

Mme ROHART indique que ces délais sont inscrits pour inciter à avancer sur ces sujets en priorité et dans les plus brefs délais.

M. d'ANTHENAISE entend cette précision et soulève la nécessité de s'assurer de la pérennité des actions mises en place.



Diapositive 57

M. COUTURIER demande des précisions sur le nombre de personnes présentes au groupe de travail pour l'élaboration de la stratégie de communication du SAGE révisé, organisé en juin.

Mme JIMENEZ informe d'une bonne participation ; une vingtaine de personnes était présente.

M. PROVOST précise que les sujets dédiés à l'eau (SAGE, GEMAPI, etc.) sont complexes à aborder et à appréhender. Il trouve intéressant de mettre de côté les identités respectives des structures qui interviennent et de recentrer sur les thématiques et les messages à faire passer. Les logos du collectif de ceux qui agissent pour l'eau peuvent néanmoins apparaître.

Evaluation du SAGE révisé : élaboration du tableau de bord

M. RENOU présente le projet d'évaluation du SAGE révisé par l'élaboration du tableau de bord.

Diapositive 73

M. d'ANTHENAISE s'interroge sur la possibilité d'intégrer des indicateurs qui tiennent compte de l'impact des mesures prises, sur le plan économique.

M. RENOU indique qu'une analyse croisée avec d'autres observatoires existants sur ce même sujet serait effectivement intéressante. L'analyse fine de ce type d'indicateurs se fait néanmoins plus à une échelle départementale ou régionale.

M. PONTHEUX intervient en rappelant que la construction du tableau de bord du SAGE doit être mise en parallèle du temps à y consacrer, des moyens disponibles, et des attentes et des intérêts de l'outil. Plusieurs questions peuvent se poser en particulier sur le pas de temps des mises à jour.

L'objectif premier est d'établir un tableau de bord lisible par tous les acteurs.

Il soulève l'intérêt de disposer d'un état des lieux permanent pour une éventuelle révision de SAGE. Toutes les données historiques sont à terme un gain de temps dans ces échéances.

M. MAILFERT précise l'importance de choisir des indicateurs clés. Disposer d'un nombre important d'indicateurs, par ailleurs difficiles à obtenir, peut rendre le travail complexe.

M. RENOU indique qu'il est prévu de consigner les observations des animateurs au sein de tableaux simplifiés suivant leur activité. Chaque information correspond à un indicateur, relativement simple à suivre.

M. ORSAT propose de retenir l'indicateur ELFI qui ne nécessite pas de calculs réguliers et qui est un indicateur de la campagne DCE.

M. RENOU confirme que ELFI est un indicateur intéressant qui peut être intégré au tableau de bord.

4. Dossiers d'autorisation environnementale

Mme VAILLANT présente les dossiers d'autorisation environnementale inscrits à l'ordre du jour.

Projet de curage pluriannuel dans les marais de Goulaine

Diapositive 29

M. d'ANTHENAISE indique que des dispositions sont à prendre pour éviter la remise en mouvement des molécules dangereuses. Il fait part de retours d'expériences et de régallages observés en haut de berges. Une étude insuffisante sur les teneurs en métaux peut avoir des conséquences sur les marais, en cas de lessivage ou de pluies torrentielles. Un régallage en retrait du haut de berges est à privilégier. Il s'interroge par ailleurs sur l'existence d'une démarche spécifique d'information des propriétaires, en parallèle de l'enquête publique.

M. COUTURIER indique que le SYLOA se rapprochera du Syndicat Mixte Loire et Goulaine pour échanger sur ce sujet et apporter une réponse au prochain bureau de la CLE.

M. PONTHEUX entend les préconisations mises en avant dans le dossier ; il souligne la nécessité de préserver les berges lors des opérations de curage. La réalisation des travaux est à mener, autant que possible, en préservant une pente douce, la ripisylve et la végétation présente en haut de berges. Il revient également sur les modalités de gestion des niveaux d'eau ; l'évacuation des eaux peut, selon



les territoires, générer des courants favorisant l'érosion des berges. Il s'agit d'un sujet complexe nécessitant anticipation.

M. de COL relaye les observations formulées par M. MAYOL. Concernant le bon état des masses d'eau superficielles et souterraines, la question des mesures de pesticides est posée par rapport aux activités viticoles sur l'aire d'alimentation.

M. COUTURIER indique en retour que le dossier présenté au bureau de la CLE est dédié à la mise en œuvre du protocole de curage.

Mme ORSAT demande des précisions sur les espèces envahissantes, dont la jussie, et leur prise en compte dans le dossier. En effet, les interventions ciblées peuvent entraîner le déplacement d'espèces envahissantes en particulier lors du régalaie.

Mme VAILLANT indique que les espèces envahissantes sont évoquées car, selon les espèces, elles peuvent avoir des conséquences sur l'érosion des berges et l'apport de sédiments vers les canaux.

M. MAILFERT fait part de la présence d'écrevisses de Louisiane dans le marais de Goulaine.

Les membres du bureau de la CLE s'entendent pour demander des précisions au dossier, en particulier sur les modalités d'intervention pour éviter le déplacement d'espèces envahissantes.

Avec 8 votes pour, à l'unanimité des membres présents, le bureau de la CLE émet un avis favorable au projet de curage pluriannuel dans les marais de Goulaine.

En complément, les membres du bureau de la CLE souhaitent apporter les précisions suivantes :

- Les dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et les articles du règlement du SAGE qui s'appliquent au projet (dispositions QM 4 – QM 15 – QM 19 – article 1) sont à présenter dans le dossier de demande d'autorisation environnementale ;
- Le pétitionnaire est invité à s'assurer de la bonne qualité des sédiments et de l'absence d'impacts sur les milieux aquatiques environnants. En particulier, les membres du bureau proposent au maître d'ouvrage de prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir une éventuelle remise en mouvement des matériaux curés ;
- Les modalités d'intervention sont à mettre en œuvre de manière à éviter, autant que possible, tout impact sur la ripisylve et la végétation présente en haut de berges. Les membres du bureau invitent également le pétitionnaire à réaliser les travaux en maintenant une pente douce pour préserver les berges des canaux ;
- Des espèces envahissantes sont présentes dans le marais de Goulaine. Les membres du bureau souhaitent que le protocole du curage intègre une vigilance particulière à ce que les extractions de sédiments n'entraînent pas le développement d'espèces envahissantes sur des espaces à ce jour non concernés par cette problématique ;
- Le programme pluriannuel de curage concerne de nombreux propriétaires que le bureau de la CLE propose d'informer, au travers d'une démarche dédiée, et en parallèle de l'enquête publique.

Projet de travaux de dragage d'entretien du port de Piriac-sur-Mer

Diapositive 38

M. de COL relaye une question de M. MAYOL sur la sélection des sédiments prévus en immersion au regard de leurs concentrations plus ou moins élevées.

Mme VAILLANT rappelle les analyses effectuées en amont du dépôt du dossier, en octobre 2019.

M. de COL fait part des interrogations de M. MAYOL sur le traçage des camions transportant les sédiments déshydratés pour éviter les décharges sauvages.

Mme ORSAT et M. PROVOST précisent que ce traçage est obligatoire pour un suivi des déplacements.

M. COUTURIER rappelle que le bureau de la CLE ne peut pas s'opposer au projet, le SAGE en vigueur n'ayant pas de dispositions et de règles sur le dragage.

Mme VAILLANT complète en rappelant le contenu de la disposition L1-10 du SAGE révisé, voté par le CLE le 18 février 2020.



Avec 8 votes pour, à l'unanimité des membres présents, le bureau de la CLE émet un avis favorable au projet de travaux de dragage d'entretien du port de Piriac-sur-Mer.

En complément, les membres du bureau souhaitent que le dossier de demande d'autorisation environnementale présente le SAGE Estuaire de la Loire, concerné par les opérations d'immersion du projet.

Le bureau de la CLE demande par ailleurs à être associé au comité de suivi du port, et à être destinataire des bilans des suivis des opérations de dragage menées dans le cadre de l'opération.

Ces demandes interviennent en résonance avec la disposition L1-10 du projet de SAGE révisé, voté par la Commission locale de l'eau le 18 février 2020.

5. Questions diverses

Concertation sur les évolutions de zonages de gestion quantitative – SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Diapositive 75

M. COUTURIER propose à M. MAILFERT de rappeler le contexte de cette concertation.

M. MAILERT rappelle l'état des lieux du SDAGE validé fin 2019 par le Comité de bassin, comprenant une analyse des pressions sur les masses d'eau, en particulier liées à l'hydrologie. En s'appuyant sur ce travail, les masses d'eau ont été classées en pression hydrologique significative, pour celles dont l'hydrologie ne permettra pas d'atteindre le bon état, ou en pression non significative. Le secrétariat technique de bassin a proposé de s'appuyer sur les conclusions de cet état des lieux pour proposer une évolution des zonages de gestion quantitative du futur SDAGE. Ainsi, il est proposé, pour les SAGE présentant 60% de leurs masses d'eau en pression hydrologique significative, un plafonnement des prélèvements à leur niveau actuel (7B3), considérant que l'hydrologie est un facteur déterminant pour l'atteinte du bon état des masses d'eau. Le territoire du SAGE Estuaire de la Loire ayant une majorité de ces masses d'eau en pression hydrologie significative (94% des masses d'eau cours d'eau présentent un risque de non atteinte du bon état à cause de l'hydrologie), le secrétariat technique de bassin propose une évolution du zonage en 7B3.

M. COUTURIER complète en indiquant que le territoire du SAGE est concerné par trois zones nodales (cf. présentation).

M. d'ANTHENAISE informe du courrier adressé par la Chambre régionale d'agriculture (CRA) au Préfet dans le cadre de cette concertation. Il rappelle que la CRA souhaite dans un premier temps une amélioration de la connaissance, en particulier sur les prélèvements, et la recherche d'alternatives aux besoins actuels. Il confirme que le dispositif est à mettre en œuvre, avec sérénité, avec l'ensemble des partenaires, mais dans un autre délai que celui proposé.

M. de COL rappelle que le phénomène de changement climatique est connu depuis plus de 10 ans.

M. d'ANTHENAISE entend ces précisions, tout en indiquant que ce changement climatique nécessite plus d'eau pour les cultures.

M. de COL précise que le monde agricole essaye d'échapper à une réglementation.

M. COUTURIER confirme que l'eau est indispensable aux activités agricoles. Certaines pratiques sont plus gourmandes, amenant à des évolutions souhaitables et fortement conseillées, en particulier sur des secteurs fortement impactés par des problèmes d'hydrologie. Le SAGE Estuaire de la Loire est un territoire avec de nombreux enjeux ; la gestion quantitative est un vrai sujet. Ayant participé aux débats en commission planification de l'Agence de l'eau sur les évolutions de zonage, M. COUTURIER entend les propositions formulées par le secrétariat technique de bassin et les préoccupations de la CRA. Les enjeux autour de la gestion quantitative illustrent les nécessaires évolutions à conduire, en particulier sur les usages.



Mme ROHART informe que la structure porteuse du SAGE, le SYLOA, a signé un courrier à l'attention du Préfet dans le cadre de cette concertation pour soutenir le classement en 7B3 du SAGE Estuaire de la Loire, plafonnant les prélèvements sur le périmètre. Elle rappelle les dispositions du SAGE révisé, validé par la CLE en février et qui rejoignent la proposition d'évolution du zonage proposé par le STB. Dans ce courrier, le SYLOA a rappelé les réflexions et débats menés par la CLE lors de la rédaction du SAGE révisé et l'étude hydrologie, milieux, usages, climat (HMUC) programmée fin 2020/début 2021. Elle précise que cette concertation des structures porteuses de SAGE se tenait en amont de la commission planification de l'Agence de l'eau. La CLE sera consultée en début d'année 2021, dans le cadre de la consultation sur le SDAGE 2022-2027, une fois ce dernier validé par le Comité de bassin.

M. COUTURIER complète en indiquant que l'étude HMUC aboutira à la définition de volumes préalables.

M. d'ANTHENAISE rappelle que la CRA entend ces propositions d'évolutions. Elle souhaite néanmoins que cela se fasse par étape.

M. MAILFERT précise que la consultation de la CLE se tiendra début 2021 et sera l'occasion d'avoir une expression sur le sujet. Le SAGE révisé pourra venir appuyer ces propositions d'évolutions.

Phasage des contributions de la CLE lors de l'élaboration des contrats territoriaux Eau

Diapositive 78

En complément du point réalisé lors du précédent bureau, Mme ROHART précise que la contribution aux Contrats Territoriaux Eau (CTEau), sous la forme d'un document, vient formaliser l'accompagnement des équipes d'animation du SAGE et de l'ASTER à l'élaboration des contrats, tout en s'appuyant sur les documents du SAGE. Il est proposé de cadrer les programmations des contrats au regard des dispositions du SAGE révisé, en collaboration avec les financeurs.

Elle fait part des interrogations des maîtres d'ouvrage sur la pertinence de mener la stratégie territoriale plutôt en amont de la phase état des lieux/diagnostic qu'après. Pour l'élaboration de cette stratégie, les porteurs de contrats peuvent solliciter la structure porteuse du SAGE pour la mobilisation d'outils, notamment sur les têtes de bassin versant. Ces outils permettront de flécher les sous-bassins prioritaires qui pourraient faire l'objet de diagnostics. Cette contribution a pour objet, en amont de la stratégie, de rappeler la compatibilité avec le SAGE révisé. A l'occasion du dernier bureau de CLE, le sujet a fait l'objet de nombreux échanges. Une concertation avec les financeurs sera lancée en septembre 2020 sur caler cette contribution.

M. PONTHEUX confirme la nécessité de travailler conjointement sur ce document. Une réflexion est également en cours à l'Agence de l'eau, avec les partenaires que sont l'Etat, la Région, et le Département. Il espère un avancement suffisant pour pouvoir engager la concertation proposée dès la rentrée. Il confirme le passage de la stratégie en amont du processus d'élaboration du contrat car les diagnostics terrain ne peuvent pas être réalisés sur l'ensemble du sous-bassin versant.

Mme ROHART rappelle que l'Erdre aura besoin de ce travail rapidement, nécessitant de disposer d'une contribution validée avant la fin de l'année par le bureau de la CLE.

Rédaction du SAGE : phase 3 d'accompagnement aux consultations

Diapositive 80

Mme ROHART souhaite échanger avec les membres du bureau sur la poursuite éventuelle du marché avec les prestataires en charge de la rédaction des documents du SAGE. La décision finale reviendra au comité syndical du SYLOA. Néanmoins, elle souhaite connaître le ressenti des membres du bureau sur les prestations réalisées. Elle souligne la nécessité d'étoffer la concertation initialement prévue dans la phase optionnelle du marché. La rédaction des documents du SAGE ayant été soutenue, des sujets restent en effet à discuter.

Mme ORSAT souligne le temps à consacrer pour la reprise de l'ensemble des éléments par un nouveau prestataire. Elle demande si le SYLOA peut porter ces concertations.

M. PROVOST fait part du ressenti extérieur en phases de stratégie et de rédaction, tout en indiquant que les documents reçus étaient retravaillés par le SYLOA.



Mme ORSAT perçoit plusieurs sujets non approfondis et met en avant une sous-estimation du temps initialement prévu par les prestataires pour ces phases de stratégie et rédaction.

M. MAILFERT rappelle qu'il a fallu réitérer les remarques et les observations à plusieurs reprises en phase de rédaction pour la prise en compte par les prestataires.

Mme ROHART précise que le SYLOA a dû insister à plusieurs reprises pour que soient pris en compte les échanges et les sujets actés en réunion. Elle complète en soulignant le manque d'anticipation de l'évolution sur certaines thématiques du SAGE par rapport à celui de 2009.

M. MAILFERT souligne le calendrier très contraint pour rédiger un SAGE conséquent, et met en avant la sous-estimation du nombre d'heures par les prestataires.

Mme ORSAT et M. MAILFERT s'entendent sur le fait que les prestataires ont en mémoire les discussions tenues en réunions, en phases de stratégie et de rédaction.

Mme ROHART complète en indiquant que deux sujets sont à minima attendus en phase concertation, en particulier la cartographie des zones humides et la disposition sur l'assainissement collectif.

M. PONTHEUX indique que les prestataires ne sont pas concernés par la cartographie des zones humides. C'est bien l'équipe d'animation qui accompagnera au mieux les échanges sur ce sujet.

Mme ORSAT met en avant le temps à accorder à un nouveau prestataire pour présenter et expliquer les démarches et les discussions engagées. Le SYLOA doit identifier le temps pouvant être accordé à un nouveau prestataire.

M. PONTHEUX souligne le fait qu'un prestataire extérieur dispose de plus de recul et d'un regard neutre.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. COUTURIER clôt la séance.

A l'issue de la réunion, M. MAILFERT annonce son départ de la DREAL Pays-de-la-Loire et son remplacement à partir du 1^{er} septembre pour le suivi du SAGE Estuaire de la Loire.

